

Séance ordinaire du conseil municipal du 2 mars 2020

PROVINCE DE QUÉBEC

VILLE DE LAVALTRIE

À une séance ordinaire du conseil municipal de la Ville de Lavaltrie, tenue le lundi 2 mars 2020 à 19 h 30, au lieu ordinaire des séances du conseil au 1370, rue Notre-Dame à Lavaltrie, et à laquelle séance sont présents les membres du conseil suivants : monsieur le maire, Christian Goulet, mesdames les conseillères, Isabelle Charette, Danielle Perreault et Lisette Falker et messieurs les conseillers, Denis Moreau, Jocelyn Guévremont, Robert Pellerin et Gaétan Bérard.

Est absent : monsieur le conseiller, Pascal Tremblay.

Sont également présents : monsieur Marc-Olivier Breault, directeur général ainsi que madame Madeleine Barbeau, greffière.

Ouverture de l'assemblée

Monsieur le maire, Christian Goulet constate le quorum et déclare ouverte la présente séance ordinaire.

2020-03-01

Adoption du procès-verbal de la séance du 3 février 2020

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que soit approuvé le procès-verbal de la séance tenue le 3 février 2020. Les membres du conseil ayant reçu copie de ce document avant la présente séance et ayant constaté sa fidèle transcription, dispensent la greffière de sa lecture et l'approuvent sans modification.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Période de questions

De 19h54 à 20h08

Lors de la période de questions, différents intervenants prennent la parole.

Dépôt du procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 11 février 2020

La greffière dépose le procès-verbal du Comité consultatif d'urbanisme du 11 février 2020.

2020-03-02

Demande de permis PIIA - lot 3 065 155

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *Evex Multilogements inc.* ;

ATTENDU que la demande a pour but de construire, sur le lot 3 065 155, un projet intégré composé de seize habitations multifamiliales de six logements ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme, sous certaines conditions ;

ATTENDU que des documents et des précisions ont été fournis suite à la rencontre du Comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Robert Pellerin

Que le conseil municipal approuve les plans d'implantation et d'aménagement (version V27) ainsi que les plans architecturaux du projet intégré de seize habitations multifamiliales de six logements sur le lot 3 065 155 présenté par *Evex Multilogements inc.*, aux conditions suivantes :

- le treillis métallique fixé aux murs latéraux des bâtiments bordant la montée Guy-Mousseau doit être conçu conformément aux détails techniques fournis ;
- les infrastructures d'électricité, de téléphonie ou autres utilités publiques longeant la rue projetée (des Ancolies) doivent être souterraines ;
- les arbres prévus le long de cette même rue doivent présenter un diamètre d'au moins 7,5 cm à la plantation tandis que les autres arbres doivent présenter un diamètre, à la plantation, d'au moins 5 cm ;
- les aménagements autres que paysagers, associés à chaque bâtiment (deux cases de stationnement par logement, les bordures de béton et les trottoirs, les conteneurs semi-enfouis, les jardins communautaires, les supports à vélos, les aires de jeux et les pergolas), doivent être complétés à l'intérieur du délai de validité du permis de construction du bâtiment, tandis que les équipements de recharge de véhicules électriques doivent être installés conformément aux dispositions applicables ;
- les aménagements paysagers prévus en périphérie d'un bâtiment, c'est-à-dire entre le bâtiment et une ligne de terrain ou une aire de stationnement, devront être complétés dans un délai de vingt-quatre mois suivant l'émission du permis de construction.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-03-03

Demande de permis PIIA - 100, rue Saint-Antoine Nord

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *Gestion Cidan inc.* ;

ATTENDU que le projet vise l'installation d'une enseigne en façade du bâtiment situé au 100, rue Saint-Antoine Nord ;

ATTENDU que le projet rencontre les objectifs et critères du PIIA en matière d'enseigne ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par madame Isabelle Charette

Que le conseil municipal approuve le projet d'enseigne relatif au 100, rue Saint-Antoine Nord, à condition que le lettrage soit de couleur blanche sur fond rouge vin.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-03-04

Demande de permis PIIA - 1120, rue Notre-Dame

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *Les poupées russes esthétique* ;

ATTENDU que le projet vise l'installation d'une enseigne murale au bâtiment situé au 1120, rue Notre-Dame ;

ATTENDU que le projet ne rencontre pas les objectifs et critères du règlement sur les PIIA en matière d'enseigne sur la rue Notre-Dame ;

ATTENDU la recommandation défavorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont
Appuyé par madame Danielle Perreault

Que le conseil municipal refuse le plan du projet d'enseigne relatif au 1120, rue Notre-Dame, tel que présenté.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-03-05

Demande de permis PIIA - 230, rue Saint-Antoine Nord

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de permis PIIA présentée par *Les enseignes Charles Frenette inc.* ;

ATTENDU que le projet vise l'installation d'une enseigne sur socle au 230, rue Saint-Antoine Nord (restaurant L'Oeufrier) ;

ATTENDU que le projet rencontre les objectifs et critères du PIIA en matière d'enseigne ;

ATTENDU la recommandation favorable du Comité consultatif d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal approuve les plans du projet d'enseigne relatifs au 230, rue Saint-Antoine Nord, pourvu que l'enseigne soit implantée à au moins un mètre de la limite avant du terrain.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-03-06

Demande d'autorisation de démolition - 300, rue Arcand

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande d'autorisation de démolition présentée par *monsieur Jonathan Morrissette* ;

ATTENDU que le projet vise la démolition d'une maison mobile située au 300, rue Arcand pour procéder à la subdivision du terrain et à la construction de deux nouvelles maisons unifamiliales isolées ;

ATTENDU que le bâtiment n'est pas inclus à l'inventaire patrimonial de la MRC de D'Autray ;

ATTENDU que le conseil municipal, après étude de la demande et la prise en considération des différents critères mentionnés à l'article 8.2 du règlement numéro 161-2011 concernant la démolition d'immeubles, entend accepter la demande de démolition ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Robert Pellerin

Que le conseil municipal autorise la démolition de l'habitation unifamiliale située au 300, rue Arcand.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-03-07

Demande d'autorisation de démolition - 20, rue de la Part-des-Anges

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande d'autorisation de démolition présentée par *monsieur Ugo Ward* ;

ATTENDU que le projet vise la démolition d'une habitation unifamiliale située au 20, rue de la Part-des-Anges ;

ATTENDU que le bâtiment n'est pas inclus à l'inventaire patrimonial de la MRC de D'Autray ;

ATTENDU que le conseil municipal, après étude de la demande et la prise en considération des différents critères mentionnés à l'article 8.2 du règlement numéro 161-2011 concernant la démolition d'immeubles, entend accepter la demande de démolition ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal autorise la démolition de l'habitation unifamiliale située au 20, rue de la Part-des-Anges.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-03-08

Demande d'autorisation de démolition - 250, autoroute 40

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande d'autorisation de démolition présentée par le *ministère des Transports du Québec* ;

ATTENDU que le projet vise la démolition de l'immeuble situé au 250, autoroute 40, dans le cadre du projet de modernisation de l'aire de service Point-du-Jour ;

ATTENDU que le bâtiment n'est pas inclus à l'inventaire patrimonial de la MRC de D'Autray ;

ATTENDU que le conseil municipal, après étude de la demande et la prise en considération des différents critères mentionnés à l'article 8.2 du règlement numéro 161-2011 concernant la démolition d'immeubles, entend accepter la demande de démolition ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Gaétan Bérard
Appuyé par madame Isabelle Charette

Que le conseil municipal autorise la démolition de l'immeuble situé au 250, autoroute 40.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

À ce point de l'ordre du jour, monsieur le conseiller, Gaétan Bérard déclare qu'il ne participera pas aux délibérations sur le prochain dossier, du fait qu'il a un lien de parenté avec la requérante, donc il se retire et s'abstient de voter.

2020-03-09

Appui à une demande auprès de la CPTAQ - lot 3 064 623

ATTENDU que le conseil municipal a pris connaissance d'une demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture présentée par *Maître Alexandra Bérard*, notaire pour *Carrefour sport et plein air inc.* ;

ATTENDU que cette demande a pour but la vente au détail de véhicules récréatifs sur le lot 3 064 623, d'une superficie de 2 547,1 m² ;

ATTENDU que bien qu'il existe de l'espace disponible hors de la zone agricole pour un tel usage, le demandeur souhaite étendre ses activités

commerciales de vente au détail de véhicules récréatifs sur ce lot contigu à son commerce actuel, situé sur le lot 3 064 625 ;

ATTENDU que l'usage projeté sera conforme à la réglementation municipale en vertu du projet de règlement numéro 271-2020 modifiant la réglementation d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal appuie la demande relative à la vente au détail de véhicules récréatifs sur le lot 3 064 623 du cadastre du Québec, présentée par *Maître Alexandra Bérard*, notaire pour *Carrefour sport et plein air inc.*, à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

À ce point de l'ordre du jour, monsieur le conseiller Gaétan Bérard réintègre son siège.

2020-03-10

Appui à une demande auprès de la CPTAQ - Mont Atoca inc.

ATTENDU que le conseil a pris connaissance d'une demande d'utilisation à une fin autre que l'agriculture présentée par *Mont Atoca inc.* ;

ATTENDU que la demande vise l'entreposage et la vente de sable excédentaire issu de l'aménagement de la cannebergière ;

ATTENDU que cette demande vise les lots 3 064 598, 3 161 696, 3 066 463, 3 066 464, 3 066 465, 3 066 369, 3 064 762, 3 066 444, 3 066 445, 3 064 596, 3 064 595, 3 161 691, 3 064 594, 3 066 447, 3 066 446, 3 066 373, 3 064 593, 3 066 448, 3 064 378, 3 064 379, 3 066 449, 3 066 450 et 3 066 443 d'une superficie de 181 hectares ;

ATTENDU que l'usage projeté est conforme à la réglementation municipale ;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal appuie, à certaines conditions, la demande relative à l'entreposage et à la vente de sable excédentaire issu de l'aménagement de la cannebergière, présentée par *Mont Atoca inc.* à la Commission de la protection du territoire agricole du Québec ;

Que plus spécifiquement, le conseil municipal, dans le but de permettre la réalisation de cette activité, tout en limitant les impacts négatifs occasionnés par le transport de ce matériel sur les voies de circulation et dans les secteurs résidentiels avoisinants, demande à la CPTAQ de permettre la réalisation de cette activité seulement hors de la période de dégel, soit de la fin du mois de mars au début du mois de juin selon l'horaire suivant :

- du lundi au vendredi de 7 h à 19 h
- le samedi de 7 h à 12 h

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-03-11

Avis de motion - modification des règlements zonage et de gestion des règlements d'urbanisme

Je, Jocelyn Guévremont, conseiller de cette municipalité, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement modifiant le Règlement de zonage n° RRU2-2012 et le Règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme n° RRU5-2012 aux fins d'exiger des équipements de recharge de véhicules électriques, de modifier les dispositions de droits acquis et de modifier les usages de la zone A-27.

2020-03-12

Adoption du 1er projet de règlement 271-2020

Il est proposé par monsieur Jocelyn Guévremont
Appuyé par madame Danielle Perreault

Que le conseil municipal adopte le premier projet de règlement numéro 271-2020 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement de zonage no RRU2-2012 et le Règlement relatif à la gestion des règlements d'urbanisme no RRU5-2012 aux fins d'exiger des équipements de recharge de véhicules électriques, de modifier les dispositions de droits acquis et de modifier les usages de la zone A-27*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Dépôt certificat d'absence de demande référendaire - Règlement 267-2020

La greffière dépose un certificat relatif à l'absence de demande valide de participation à un référendum concernant le second projet de règlement numéro 267-2020 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement relatif aux usages conditionnels n° 110-2008, le Règlement de zonage n° RRU2-2012 et le Règlement de lotissement n° RRU3-2012*.

2020-03-13

Adoption du règlement numéro 267-2020

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 267-2020 intitulé : *Règlement modifiant le Règlement relatif aux usages conditionnels n° 110-2008, le Règlement de zonage n° RRU2-2012 et le Règlement de lotissement n° RRU3-2012*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-03-14

Municipalisation - Phase I - Héritage du Roy

ATTENDU que le conseil municipal a été saisi d'une demande de *Immobilier Apenimon inc.* à l'effet de procéder à la municipalisation de la phase I, du projet domiciliaire *Héritage du Roy*, sur une partie du prolongement des rues des Ancolies et des Capucines ainsi que sur une nouvelle rue (sur une distance totale d'environ 500 mètres linéaires), du lot 6 314 426 ;

ATTENDU que les travaux de la phase I du projet domiciliaire *Héritage du Roy*, permettant la municipalisation sur une partie du prolongement des rues des Ancolies et des Capucines ainsi que sur une nouvelle rue (sur une distance totale d'environ 500 mètres linéaires) du lot 6 314 426 sont, en majorité, réalisés et que les principales conditions prévues à l'entente sur les travaux municipaux en vertu des dispositions du règlement 179-2012 intitulé : *Règlement concernant les ententes relatives à des travaux municipaux* sont, en partie, respectées ;

ATTENDU qu'un addenda à l'entente sur les travaux municipaux sera signé entre les parties, et que celui-ci engage *Immobilier Apenimon inc.* à respecter toutes les obligations prévues à ladite entente sur les travaux municipaux ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par madame Isabelle Charette

Que le conseil municipal autorise l'acquisition, par la Ville de Lavaltrie, du lot 6 314 426 au cadastre officiel du Québec, sur lequel est implanté une partie du prolongement des rues des Ancolies et des Capucines ainsi qu'une nouvelle rue ;

Que mandat soit donné à maître Madly Laporte, du bureau *Laporte et Associés Notaires inc.*, de préparer le contrat d'acquisition de ce lot ;

Que le directeur général, monsieur Marc-Olivier Breault, soit autorisé à signer, pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, ledit contrat.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-03-15

Acquisition d'un chariot élévateur - Service des travaux publics

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par madame Danielle Perreault

Que le conseil municipal autorise l'acquisition d'un chariot élévateur pour le Service des travaux publics et autorise, pour financer cette acquisition, l'affectation d'une somme maximale de 25 000 \$ incluant les taxes, du fonds de roulement ;

Que l'affectation soit amortie sur une période de 5 ans ;

Que la dépense reliée à cette acquisition soit imputée au poste budgétaire 23 040 50 725 *Machinerie et équipement voirie*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-03-16

Autorisation - Demande d'aide financière au développement des collections publiques autonomes

Il est proposé par madame Danielle Perreault
Appuyé par madame Lisette Falker

Que le conseil municipal autorise le dépôt d'une demande d'aide financière de développement au programme des collections des bibliothèques publiques autonomes pour l'année 2020-2021 auprès du *ministère de la Culture et des Communications (MCC)* ;

Que madame Isabelle Champagne, directrice du Service des loisirs, de la culture et des relations à la communauté, agisse à titre de mandataire pour la Ville de Lavaltrie dans ce dossier, et soit ainsi autorisée à effectuer cette demande.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-03-17

Autofinancement du projet de développement des collections de la Bibliothèque de Lavaltrie

ATTENDU que le conseil municipal a, par le biais de la résolution numéro 2020-03-16, autorisé le dépôt d'une demande d'aide financière de développement au programme des collections des bibliothèques publiques autonomes pour l'année 2020-2021 auprès du *ministère de la Culture et des Communications (MCC)* ;

Il est proposé par madame Danielle Perreault
Appuyé par madame Lisette Falker

Que le conseil municipal confirme l'engagement de la Ville de Lavaltrie à autofinancer entièrement le projet de développement des collections de la bibliothèque municipale en 2020-2021 dans l'attente du versement de l'aide financière du ministère de la Culture et des Communications qui se fera en service de dette.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-03-18

Adoption - Politique de tarification révisée

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par madame Danielle Perreault

Que le conseil municipal adopte la *Politique de tarification*, révisée en date du 8 novembre 2018, laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-03-19

Ajout de sujet à l'ordre du jour

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le sujet suivant soit ajouté à l'ordre du jour de la présente séance ordinaire :

- Adjudication de contrat - Travaux de réaménagement du Boisé du Chemin du Roy

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-03-20

Adjudication de contrat - Travaux de réaménagement du Boisé du Chemin du Roy

ATTENDU que le conseil municipal entend procéder aux travaux de réaménagement du Boisé du Chemin du Roy ;

ATTENDU que les coûts totaux pour les travaux de réaménagement du Boisé du Chemin du Roy sont estimés à 495 461,43 \$, contingences et taxes nettes incluses ;

Il est proposé par madame Danielle Perreault
Appuyé par madame Lisette Falker

Que le conseil municipal, à la suite de l'étude du rapport d'analyse de soumissions préparé par madame Josianne Garon de *Horizon multiressource inc.*, en date du 16 janvier 2020, dans le cadre de la demande de soumissions publiques pour des travaux de réaménagement du Boisé du Chemin du Roy, octroie au plus bas soumissionnaire conforme *Les Terrassements Multi-Paysages inc.*, ledit contrat, pour une somme de 495 461,43 \$, incluant les taxes ;

Que le projet est partiellement financé par deux subventions de 100 000 \$ chacune, lesquelles proviennent du *Programme d'infrastructures Municipalité amie des aînés (PRIMADA)* du ministère des Affaires municipales et d'Habitation et du PAC rurales de la MRC de D'Autray ;

Que pour réaliser le projet dans son ensemble, le conseil municipal autorise l'affectation d'une somme de 35 000 \$ du revenu reporté du fonds de parcs ;

Qu'une partie de cette dépense soit assumée par le règlement d'emprunt numéro 243-2018 décrétant lesdits travaux.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-03-21

Reconnaissance du droit à l'eau et aux services d'assainissement

ATTENDU qu'à travers le monde, près de 2 milliards de personnes n'ont pas accès à l'eau potable, que 4 milliards de personnes font face à une

grave pénurie d'eau et que 2,5 milliards de personnes n'ont pas accès à des services d'assainissement adéquats ;

ATTENDU que l'Assemblée générale des Nations Unies a adopté, le 28 juillet 2010, une résolution reconnaissant le droit à l'eau et aux services d'assainissement ;

ATTENDU que le Conseil des droits de l'homme des Nations Unies a adopté, le 23 septembre 2011, une résolution sur le droit à l'eau potable et aux services d'assainissement, qui demande aux gouvernements d'agir concrètement en se dotant de plans d'action, en mettant en place des mécanismes de surveillance et de reddition de comptes et en assurant l'accès à des services abordables à toute leur population ;

ATTENDU que le Syndicat canadien de la fonction publique et le Conseil des Canadiens ont demandé aux municipalités canadiennes de les aider à convaincre le gouvernement fédéral de protéger le droit à l'eau et aux services d'assainissement ;

ATTENDU que la reconnaissance du droit à l'eau et aux services d'assainissement est l'une des trois étapes requises pour que la Ville de Lavaltrie puisse obtenir le titre de « communauté bleue » ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que la Ville de Lavaltrie reconnaisse et affirme que le droit à l'eau et aux services d'assainissement est un droit de la personne ;

Que la Ville de Lavaltrie demande aux gouvernements fédéral et provincial d'enchâsser le droit à l'eau et aux services d'assainissement dans leurs lois respectives ;

Que la Ville de Lavaltrie demande au gouvernement fédéral de se doter d'un plan national d'action en vue de faire respecter le droit à l'eau et aux services d'assainissement.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-03-22

Élimination graduelle de la vente d'eau embouteillée dans les établissements municipaux et lors des activités municipales

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie exploite et entretient un système sophistiqué et réglementé de traitement et de distribution de l'eau potable qui répond à des normes de qualité parmi les plus strictes au monde ;

ATTENDU que la réglementation entourant la qualité de l'eau embouteillée n'est pas aussi stricte que celle que doit respecter la Ville de Lavaltrie ;

ATTENDU que l'eau embouteillée est jusqu'à 3 000 fois plus coûteuse que l'eau du robinet, et ce, même si l'eau embouteillée provient parfois d'un aqueduc municipal ;

ATTENDU que le pompage de la ressource, l'emballage et la distribution des bouteilles d'eau jetables ont des répercussions négatives sur la

qualité de l'air et le climat, qu'ils entraînent une utilisation inutile des ressources, comme le pétrole qui entre dans la fabrication des bouteilles en plastique et le carburant nécessaire à l'acheminement des bouteilles d'eau jusqu'aux consommateurs, et que le recyclage et l'élimination des bouteilles engendrent des coûts inutiles ;

ATTENDU que l'eau du robinet de la Ville de Lavaltrie est sécuritaire, saine et accessible à la population et aux visiteurs, qu'elle est déjà accessible dans la plupart des établissements publics et qu'elle est nettement plus respectueuse de l'environnement que l'eau embouteillée ;

ATTENDU qu'en l'absence d'accès à l'eau potable municipale, l'eau embouteillée peut représenter une solution de rechange adéquate ;

ATTENDU que l'interdiction graduelle de la vente et de la distribution d'eau embouteillée dans les établissements municipaux et lors des activités municipales est l'une des trois étapes requises pour que la Ville de Lavaltrie puisse obtenir le titre de « communauté bleue » ;

ATTENDU qu'il existe plusieurs sites d'approvisionnement en eau potable adhérant à la campagne *J'ai soif de santé* sur le territoire de Lavaltrie où les citoyens peuvent remplir leurs bouteilles d'eau et que ces bâtiments sont identifiés par un logo et répertoriés sur le site de Coalition québécoise sur la problématique du poids (Coalition Poids) ;

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie a cessé d'acheter des bouteilles d'eau jetables pour distribution lors des assemblées municipales, des activités municipales ou de travaux extérieurs, et ce, à condition qu'on ait accès à l'eau potable municipale lors de ces événements ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que la Ville de Lavaltrie mette fin à la vente de bouteilles d'eau jetables dans les installations municipales et les distributrices qui se trouvent dans les établissements publics détenus par la Ville, et ce, à condition qu'on ait accès à l'eau potable municipale dans ces établissements ;

Que la Ville de Lavaltrie élimine graduellement la vente et l'utilisation de bouteilles d'eau à usage unique lors des événements qu'elle organise et sensibilise les organismes partenaires de la Ville à faire de même ;

Que la Ville de Lavaltrie fasse l'acquisition, dans les prochains mois, d'une unité d'eau mobile qui sera utilisée lors des événements organisés par la Ville et qui offrira aux citoyens la possibilité de remplir leurs bouteilles d'eau à l'aide de cette unité ;

Que la Ville de Lavaltrie lance une campagne de sensibilisation auprès du personnel et de la population pour expliquer les raisons qui sous-tendent ces décisions ;

Que la Ville de Lavaltrie demande au personnel municipal d'établir un calendrier de mise en oeuvre de ces décisions, y compris des échéances pour l'évaluation de l'accessibilité à l'eau potable dans les établissements municipaux ;

Que la Ville de Lavaltrie demande au personnel municipal de faire rapport périodiquement sur les progrès réalisés.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-03-23

Promotion des services d'eau et d'eaux usées financés, détenus et exploités par les gouvernements

ATTENDU que la santé publique dépend d'un accès équitable à l'eau potable et aux systèmes d'assainissement ;

ATTENDU que la propriété et l'exploitation publiques des systèmes d'eau potable et d'eaux usées ont puissamment contribué à l'accessibilité et à la qualité de ces services depuis un siècle ;

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie est déterminée à protéger ses systèmes d'eau et d'eaux usées contre les conséquences de la privatisation dans le cadre de partenariats public-privé (PPP), telles :

- l'absence de transparence et de reddition de comptes à la population ;
- la hausse des coûts ;
- la hausse des frais facturés aux usagers ;
- des contrats qui limiteront, pendant plusieurs décennies, le pouvoir de décision des prochaines administrations municipales ;
- des accords commerciaux internationaux qui accordent aux entreprises privées du secteur de l'eau le droit de poursuivre en justice les municipalités qui décident de rapatrier leurs services d'eau à l'interne ;

ATTENDU que la privatisation des systèmes et des services d'eau et d'eaux usées par l'entremise d'un PPP ou de la sous-traitance fait de l'eau une marchandise vendue pour réaliser des profits ;

ATTENDU que le gouvernement fédéral réclame un rehaussement fort nécessaire des normes concernant le traitement des eaux usées et que cela pourrait ouvrir la voie à la privatisation, à moins que le fédéral ne consacre un fonds d'infrastructure publique à la mise à niveau des installations de traitement des eaux usées ;

ATTENDU que le maintien du contrôle public sur les infrastructures d'eau et d'eaux usées est l'une des trois étapes requises pour que la Ville de Lavaltrie puisse obtenir le titre de « communauté bleue » ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que la Ville de Lavaltrie s'oppose à la privatisation, sous toutes ses formes, des infrastructures et des services d'eau et d'eaux usées, y compris par le biais de PPP ou de contrats de service de courte durée, et s'engage à maintenir le financement, la propriété, l'exploitation et la gestion publics de ces services ;

Que la Ville de Lavaltrie pousse le gouvernement fédéral à assumer sa responsabilité de soutenir les infrastructures municipales en

investissant dans un fonds national d'infrastructures d'eau et d'eaux usées qui réponde aux besoins croissants en matière de renouvellement et de prolongement des systèmes d'eau et d'eaux usées, ce fonds devant financer uniquement des projets publics ;

Que la Ville de Lavaltrie achemine la présente résolution à la Fédération canadienne des municipalités pour que celle-ci la distribue à ses membres.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-03-24

Participation au projet collectif de drone avec Ivéo

ATTENDU que la participation de la Ville de Lavaltrie à un projet collectif de drone initié par *Ivéo* permettra de développer une expertise dans l'utilisation de ces produits avec une équipe de professionnels ;

ATTENDU que ce projet sera réalisé dans une démarche collaborative de partage d'information et de développement de techniques répondant aux besoins des villes participantes ;

ATTENDU que plusieurs services de la Ville désirent utiliser les services de drone en 2020 ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Lisette Falker
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que la Ville de Lavaltrie adhère au projet collectif de drone proposé par *Ivéo*, au coût de 20 000 \$ pour 2020 ;

Qu'afin de financer ce projet, un montant de 10 000 \$ soit attribué par des transferts budgétaires interservices ainsi que par un transfert du poste budgétaire *02 110 00 970 Projets spéciaux, dons et subventions - élus* ;

Que la dépense totale de 20 000 \$ soit imputée au poste *02 130 00 999 Projets spéciaux*.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-03-25

Mise en application du Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens

ATTENDU l'entrée en vigueur, le 3 mars 2020, du *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* ;

ATTENDU que la Ville doit prendre les mesures pour mettre en application sur son territoire ce nouveau règlement provincial ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par monsieur Gaétan Bérard
Appuyé par monsieur Robert Pellerin

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie désigne son contrôleur animalier, la SPCA Lanaudière Basses-Laurentides, habilité à assurer le respect du *Règlement d'application de la Loi visant à favoriser la protection des personnes par la mise en place d'un encadrement concernant les chiens* sur son territoire, à l'exception de l'exercice des pouvoirs prévus à la Section III dudit règlement ;

Que la SPCA Lanaudière Basses-Laurentides soit ainsi habilitée à émettre les constats d'infraction relativement à l'application dudit règlement ;

Que le conseil municipal désigne son directeur général responsable de l'exercice des pouvoirs prévus à la Section III dudit règlement et autorise ce dernier à mettre en place un comité qui aura la responsabilité de déclarer un chien potentiellement dangereux suite à l'avis et aux recommandations du médecin vétérinaire ;

Que le directeur général soit autorisé à signer pour et au nom de la Ville un addenda au contrat de la SPCA Lanaudière Basses-Laurentides à cet effet.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-03-26

Appui - Demande pour une nouvelle circulation de véhicules hors route sur chemin public

ATTENDU que le conseil municipal a reçu une demande d'appui du *Club de motoneige Bon Vivant Inc.* à l'effet de modifier un circuit pour les véhicules hors route sur un chemin public pour l'hiver 2021 ;

ATTENDU que l'actuelle voie de circulation est située sur un terrain privé et que l'autorisation de passage ne sera pas renouvelée pour l'hiver 2021 ;

ATTENDU que la nouvelle circulation propose un passage de motoneiges sur l'emprise de la bretelle de l'Autoroute 31 ainsi qu'une traverse au feu de circulation également situé sur l'Autoroute 31 ;

ATTENDU qu'une demande officielle de nouvelle circulation a été déposée au ministère des Transports du Québec par le *Club de motoneige Bon Vivant Inc.* ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Isabelle Charette
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que le conseil municipal de Lavaltrie appuie la demande de nouvelle circulation de véhicules hors route sur chemin public du *Club de motoneige Bon Vivant Inc.*

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-03-27

Autorisation de signature - addenda au contrat - Adjointe à la Direction générale et responsable des communications et des relations publiques

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par monsieur Gaétan Bérard

Que monsieur le maire, Christian Goulet et madame la conseillère, Danielle Perreault, soient autorisés à signer pour et au nom de la Ville de Lavaltrie, un addenda au contrat de madame Marie-Josée Charron, adjointe à la Direction générale et responsable des communications et des relations publiques.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-03-28

Adoption de la mise à jour de la Politique alcool et drogues

Il est proposé par madame Danielle Perreault
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal adopte la mise à jour de la *Politique régissant l'alcool et les drogues en milieu de travail* portant la date du 2 mars 2020, laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-03-29

Adoption de la mise à jour de la Politique harcèlement psychologique ou sexuel au travail

Il est proposé par madame Danielle Perreault
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal adopte la mise à jour de la *Politique sur le harcèlement psychologique ou sexuel au travail* portant la date du 2 mars 2020, laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-03-30

Adoption de la mise à jour de la Politique de partage de l'information

Il est proposé par madame Danielle Perreault
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal adopte la mise à jour de la *Politique sur le partage d'information visant la prise de décision* portant la date du 2 mars 2020, laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-03-31

Adoption - Politique d'affichage promotionnel et communautaire

Il est proposé par madame Danielle Perreault
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal adopte la *Politique d'affichage promotionnel et communautaire*, laquelle est annexée à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-03-32

Délégation - congrès 2020 - Union des municipalités du Québec

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par monsieur Robert Pellerin

Que mesdames les conseillères, Danielle Perreault et Lisette Falker et messieurs les conseillers, Jocelyn Guévremont et Pascal Tremblay ainsi que le directeur général, monsieur Marc-Olivier Breault, soient délégués aux fins de représenter la Ville de Lavaltrie au congrès de l'*Union des municipalités du Québec*, qui aura lieu les 20, 21 et 22 mai 2020 ;

Que les frais d'inscription soient assumés par la Ville et que les dépenses encourues lors du congrès soient remboursées conformément à la réglementation en vigueur.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-03-33

Participation - Activité de rapprochement avec les élus

Il est proposé par madame Danielle Perreault
Appuyé par monsieur Jocelyn Guévremont

Que le conseil municipal autorise le conseiller, monsieur Robert Pellerin, et la conseillère, madame Lisette Falker, à participer à l'*Activité de rapprochement avec les élus*, organisée par la Sûreté du Québec, le 19 mars prochain, au coût de 20 \$, plus taxes, par personne ;

Que les coûts d'inscription soient assumés par la Ville et les frais de déplacement soient remboursés, le cas échéant, sur présentation de pièces justificatives.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-03-34

Autorisation de participation - CPA L'Assomption

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par madame Isabelle Charette

Que le conseil municipal autorise madame la conseillère, Danielle Perreault, à participer à la *Revue sur glace édition 2020* du CPA L'Assomption, le 11 avril prochain ;

Que les frais de déplacement soient remboursés conformément à la réglementation en vigueur.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-03-35

Avis de motion et dépôt du projet de règlement - délégation, contrôle et suivi budgétaire

Je, Danielle Perreault, conseillère de cette municipalité, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un Règlement modifiant le règlement en matière de délégation, de contrôle et de suivi budgétaire.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

2020-03-36

Avis de motion et dépôt du projet de règlement d'emprunt - dépenses en immobilisations

Je, Danielle Perreault, conseillère de cette municipalité, donne avis de motion qu'à une prochaine séance sera soumis, pour adoption, un règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 425 000 \$.

Un projet de ce règlement est déposé séance tenante.

2020-03-37

Adoption du règlement 268-2020

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par monsieur Robert Pellerin

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 268-2020 intitulé : *Règlement aux fins d'assumer le paiement de la quote-part du coût des travaux exécutés, dans le cadre d'une entente relative à des travaux municipaux, et de procéder, à ces fins, à un emprunt de 755 721 \$, tel que déposé.*

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

À ce point de l'ordre du jour, madame la conseillère Isabelle Charette quitte la séance.

2020-03-38

Adoption du règlement 269-2020

Il est proposé par monsieur Denis Moreau
Appuyé par madame Lisette Falker

Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 269-2020 intitulé : *Règlement décrétant des dépenses en immobilisations et un emprunt de 1 250 000 \$*, tel que déposé.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-03-39

Demande aux évaluateurs en vue de la préparation du prochain rôle triennal 2021, 2022 et 2023 - Confirmation des catégories d'immeubles pour le régime à taux variés

ATTENDU qu'en vertu de l'article 244.29 de la *Loi sur la fiscalité municipale*, une municipalité peut fixer, pour un exercice financier, plusieurs taux de la taxe foncière générale en fonction des catégories déterminées à l'article 244.30 de cette même loi ;

ATTENDU que la municipalité doit se conformer à l'article 57.1.1 de la *Loi sur la fiscalité municipale* ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Danielle Perreault
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal confirme à la firme *Les Estimateurs professionnels Leroux, Beaudry, Picard et Associés* d'identifier chaque unité d'évaluation appartenant aux catégories suivantes :

- Immeubles non résidentiels
- Immeubles industriels
- Immeubles de six logements ou plus
- Terrains vagues desservis
- Immeubles agricoles
- Résiduelle

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-03-40

Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec pour les années 2019 à 2023

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale* dans le cadre du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ)* pour les années 2019 à 2023 ;

ATTENDU que la Ville de Lavaltrie doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

EN CONSÉQUENCE ;

Il est proposé par madame Danielle Perreault
Appuyé par madame Lisette Falker

Que la Ville de Lavaltrie s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle ;

Que la Ville de Lavaltrie s'engage à être la seule responsable et à dégager le gouvernement du Canada et le gouvernement du Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023 ;

Que la Ville de Lavaltrie approuve le contenu et autorise l'envoi au *ministère des Affaires municipales et de l'Habitation* de la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation ;

Que la Ville de Lavaltrie s'engage à réaliser le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme ;

Que la Ville de Lavaltrie s'engage à informer le ministre des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvés par la présente résolution ;

Que la Ville de Lavaltrie atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version n° 1 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-03-41

Appropriation de l'excédent de fonctionnement non affecté

Il est proposé par madame Danielle Perreault
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal autorise l'appropriation d'une somme de 50 366 \$, de l'excédent de fonctionnement non affecté, afin de finaliser des mandats de services professionnels en urbanisme ;

Que, pour finaliser ces mandats, cette somme soit transférée de la façon suivante :

- 12 739 \$ au poste budgétaire 02 610 00 419 *Honoraire professionnel urbanisme*
- 37 627 \$ au poste budgétaire 02 110 00 970 *Projets spéciaux, dons et subventions du conseil.*

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-03-42

Dépôt du rapport des activités électorales 2019

Il est proposé par madame Danielle Perreault
Appuyé par madame Lisette Falker

Que le conseil municipal de la Ville de Lavaltrie reconnaisse avoir pris connaissance du rapport d'activités électorales du trésorier, pour l'année 2019 ;

Que ledit rapport soit déposé aux archives de la Ville et transmis à Élections Québec.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-03-43

Autorisation de paiement d'un projet

Il est proposé par madame Danielle Perreault
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil autorise le paiement suivant dans le cadre des travaux autorisés, soit :

Règlement 228-2017 - Travaux de réaménagement de l'intersection des routes 131 et 138 et du stationnement de l'hôtel de Ville

Généreux construction inc.	Coupon 1254	116 437,90 \$
----------------------------	-------------	---------------

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Autorisation de dépenses et dépôt du rapport budgétaire

Le trésorier dépose un rapport relatif aux autorisations des dépenses accordées par les fonctionnaires ou employés responsables d'activités budgétaires, pour la période du 26 janvier au 25 février 2020, ainsi qu'un rapport budgétaire en date du 26 février 2020.

2020-03-44

Autorisation de paiement - comptes à payer

Il est proposé par madame Danielle Perreault
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que le conseil municipal autorise le paiement des déboursés du 4 février au 2 mars 2020 de la Ville de Lavaltrie, incluant les dépenses du fonds d'administration et les dépenses en immobilisation, le tout pour une somme de 1 379 898,66 \$, selon le rapport déposé par le Service de la trésorerie, en date du 27 février 2020, lequel est annexé à la présente résolution pour en faire partie intégrante.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

2020-03-45

Levée de l'assemblée

Il est proposé par monsieur Gaétan Bérard
Appuyé par monsieur Denis Moreau

Que l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h09.

Suite à la tenue du vote sur cette proposition, cette dernière est adoptée à l'unanimité des membres présents.

Christian Goulet, maire

Madeleine Barbeau, greffière

Approbation, par le maire, des règlements et résolutions (art. 53 L.C.V.)

Je soussigné, Christian Goulet, maire de la Ville de Lavaltrie approuve les règlements et résolutions du présent procès-verbal.

EN FOI DE QUOI, j'ai signé ce 3^e jour du mois de mars 2020.

Christian Goulet, maire